



Traité 'Haguiga

Michna 4 - Chapitre 1

ישראל, יוצאין ידי חובתן בנדריים ובנדבות ובמעשר בהמה;
והכֹּהֲנִים, בחטאת ובאשם ובבכור ובחזה ושוק, אבל לא
בעופות ולא במנחות.

Les hommes "Israël" (et non les Cohanim) sont quittes du devoir [d'offrir des Chalmé Sim'ha] par l'offrande de sacrifices Néder (volontaires) ou Nédava (votifs) et de Ma'asser Béhéma (la dîme des animaux). Les Cohanim [peuvent s'acquitter de leur Chalmé Sim'ha en mangeant] des sacrifices ('Hatat) expiatoires et propitiatoires (Aham), et Bekhor (premier-né des animaux), de la poitrine et de l'épaule mais pas de la volaille, ni des Mena'hot (oblations).



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions